



COMMUNIQUE DE PRESSE – Paris le 16 décembre 2020

Taxe sur les surfaces de stationnement

Les organisations professionnelles du Transport Routier de marchandises demandent à la Région Ile-de-France de revoir sa copie !

Depuis le 1^{er} janvier 2015, en Ile-de-France, une taxe sur les surfaces de stationnement a été ajoutée à la taxe annuelle sur les locaux à usage professionnel. Cette taxe est devenue inacceptable pour les transporteurs qui dénoncent une distorsion évidente de concurrence dans un contexte de grande fragilité des entreprises. Les organisations professionnelles du secteur demandent à la Région de revoir sa copie et de soutenir une profession qui a su répondre présente au plus fort de la crise sanitaire et permettre la continuité de l'approvisionnement des 67 millions de Français.

Initialement destinée au financement des transports en commun, la taxe sur les surfaces de stationnement vient se greffer au versement mobilité qui va particulièrement impacter - par définition - les entreprises du TRM franciliennes, en corrélation avec la taille de leur flotte. Ainsi ce versement a un taux compris entre 1,6 % et 2,95 % en Ile-de-France alors qu'il est compris entre 0 % et 2,5 % hors Ile-de-France, et que par ailleurs les entreprises remboursent 50% du Pass Navigo à leurs salariés.

Une taxe propre à la Région Ile-de-France qui crée une distorsion évidente de concurrence entre les acteurs économiques du secteur, a fortiori dans un contexte aigu de crise. Un prélèvement supplémentaire qui vient fragiliser le tissu économique de l'une des régions les plus affectées par le confinement et qui met à mal le principe constitutionnel d'égalité face à l'impôt pour une profession où la mobilité est par définition la raison d'être de l'activité.

La Région a soutenu les Transporteurs dans la crise notamment pendant le confinement et Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région IDF, a été l'une des premières à saluer ces « soldats de la deuxième ligne » qui ont permis au pays de tenir. Il ne peut être concevable de décider aujourd'hui de les fragiliser et prendre des mesures qui vont directement à l'encontre de la compétitivité des entreprises et donc de l'activité et de l'emploi de sa propre région !

Les organisations professionnelles du transport et de la logistique demandent à la Région de revenir à la raison et retravailler ensemble à un schéma soutenable pour les acteurs économiques concernés sur le territoire.

Contact FNTR : Pauline Martin - Déléguée Régionale Ile-de-France - 06 51 77 45 68

Contact OTRE : Yann Viguié - Secrétaire Général Ile de France - 06 64 16 08 94

Contact Union TLF : Blandine Guyon – Directrice de la Communication - 06 07 09 17 07

Contact CSD : Varuna Liutkus - Responsable de la Communication - 06 80 06 33 29